REPUBLIQUE GABONAISE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

XXXIII[e] Session

PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

IV[e] Session

La commission des affaires parlementaires

DISCOURS INTRODUCTIF

La Commission des Affaires Parlementaires, chargée de débattre sur le thème **« *L'inscription des Jeunes sur les listes électorales* »,** s'est réunie le mardi 03 et le mercredi 04 juillet 2007, dans la salle n° 014 du rez-de-chaussée du Palais Omar Bongo Ondimba.

Le Bureau élu de cette commission était composé de :

Président : **Marie Christian KIMFOKO TUSAMBILEH (Congo Brazzaville)**
Vice-président : **Massaugui NDIAYE (Sénégal)**
Rapporteur : **Jean-Michel BEAUDRY (Canada)**

L'ordre du jour comportait les sept (7) points suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement du Parlement Francophone des Jeunes
3. Election du Bureau de la commission
4. Communication du Président de la commission
5. Communication et discussion sur le thème : L'inscription des jeunes sur les listes électorales :
   Introduction :
   - Par un Parlementaire membre de la commission des Affaires parlementaires de l'APF
   - Par un expert sur la question de l'inscription des jeunes sur les listes électorales
6. Préparation de la réunion mixte APF-Parlement Francophone des Jeunes
7. Questions diverses

Cet ordre du jour a été adopté sans amendement.

Par ailleurs, la commission a émis des réserves quant à l'adoption du Règlement intérieur du PFJ dues à l'inexistence du point relatif au mode du scrutin et aux conditions d'éligibilité des candidats.

I – DEBAT

S'agissant du thème relatif aux travaux, la commission a retenu les préoccupations des parlementaires juniors suivantes :

Considérant que les jeunes manquent d'informations ou possèdent des informations erronées en ce qui concerne les institutions et leur rôle, à l'exemple du Parlement ;

Constatant que la situation économique et sociale précaire entraîne une perte d'espoir chez les jeunes ;

Déplorant que les problèmes des jeunes ne sont pas pris en compte par les acteurs politiques en dépit de leur importance démographique ;

Considérant qu'il y a une crise de confiance à l'égard des politiciens pour les raisons ci-après :

- L'absence de transparence,
- Le non respect des promesses électorales,
- Le conflit des générations.

Constatant que les critères d'inscription sur les listes électorales sont peu explicites ;

Considérant que l'accès à certains bureaux de vote est difficile pour la plupart des pays ;

Nous Jeunes Parlementaires de la IVe Session du PFJ, recommandons :

1. La mise en place dans les programmes scolaires, tant au niveau primaire que secondaire, voire universitaire, des cours d'Instruction Civique ;

2. Le renforcement de la qualité de l'information diffusée aux jeunes ;

3. La réalisation concrète des projets proposés par les politiciens qui susciteraient l'espoir chez les jeunes ;

4. La consultation plus grande de la jeunesse par les gouvernants afin que ceux-ci prennent en compte leurs préoccupations ;

5. L'élaboration des politiques pragmatiques dans un discours compréhensible pour les jeunes qui entraînerait des réelles actions ;

6. La facilitation du processus d'inscription sur les listes électorales et l'accès dans les différents bureaux de vote ;

7. La sensibilisation des jeunes face à la recevabilité et l'imputabilité politique qui doit en retour être assurée et respectée par les politiciens.

II - LES RESOLUTIONS

Les commissaires ont procédé à la rédaction des articles ci-après :

Article 1 : Uniformisation de l'âge et des conditions d'éligibilité dans tous les pays francophones pour tout type d'élection.

Article 2 : L'assurance d'une plus grande inscription des jeunes sur les listes électorales, entre autre, en facilitant l'établissement de la carte nationale d'identité.

Article 3 : Création d'une journée de sensibilisation des jeunes dans les pays respectifs à l'instar du civisme.

Article 4 : Mise en œuvre de politiques réelles de la décentralisation administrative et par service afin de rapprocher les jeunes des milieux ruraux au processus politique.

Article 5 : Facilitation de l'échange d'expertise entre les pays de la Francophonie et leurs associations des jeunes, notamment aider ces associations lors des périodes électorales.

Article 6 : Tous les parlementaires juniors de la IVème Session du PFJ s'engagent à s'impliquer activement à l'instruction civique localement dans leurs pays respectifs.

Article 7 : Assurer la participation des membres du PFJ, du CIJEF et/ou de l'AROMA aux missions d'observation électorales de l'OIF.

Telles sont, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, les conclusions auxquelles est parvenue notre commission et qu'elle vous demande de bien vouloir entériner par l'adoption du présent rapport.

Président
Marie Christian
KIMFOKO TUSAMBILEH

Vice-Président
Massaugui NDIAYE

Rapporteur
Jean-Michel BEAUDRY

REPUBLIQUE GABONAISE

XXXIII[e] Session

IV[e] Session

La commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

DISCOURS INTRODUCTIF

La Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires Culturelles, chargée de débattre sur le thème "Jeunesse francophone, problèmes migratoires et VIH/sida", s'est réunie le mardi 03 et le mercredi 04 juillet 2007, dans la salle n° 025-027 du Palais Omar Bongo Ondimba.

Le Bureau élu de cette commission était composé de :

Président : **Eric LEBLANC (Nouveau-Brunswick)**

Vice-président : **Arana Caryna BORGES BARROS (Guinée Bissau)**

Rapporteur : **Moufidah MOHAMED FAHAR EDDINE MOUTUI (Comores)**

L'ordre du jour comptait les six (6) points suivants :

1. Élection de la Tribune de la Commission
2. Allocution du Président de la Commission
3. Adoption des Règlements du Parlement Francophone des Jeunes
4. Adoption du plan de travail de la Commission
5. Discussion sur le thème : Jeunesse francophone, problèmes migratoires et VIH/sida :
    a. Introduction par un Député et un Sénateur gabonais.
    b. Observation par des jeunes du Gabon et de la France.
6. Préparation de la réunion mixte APF-PFJ

1. INTRODUCTION

En tant que Parlementaires Juniors et ayant été assignés le sujet "Jeunesse Francophone, problèmes migratoires et VIH/sida", dans le cadre de la IV^{e} session du Parlement Francophone des Jeunes, nous nous sommes penchés sur la possibilité d'une corrélation entre le flux migratoire et la problématique du VIH/sida.

Depuis sa découverte, le VIH constitue un problème pour tous les États, incluant ceux qui ne sont pas membres de l'OIF. Compte tenu des conflits interétatiques, les crises civiles, socioculturelles et autres, les flux migratoires parce qu'ils déstructurent les politiques sont une réalité permanente qui peut accentuer la propagation du VIH/sida. Puisque l'éducation et la culture interfèrent dans le message véhiculé ainsi qu'à l'accès à l'information ayant trait aux problèmes tel qu'indiqué, il est possible de remarquer que dans certains États, le VIH/sida se répand de façon exponentielle particulièrement chez les jeunes.

2. DÉFINITIONS

Jeunesse Francophone : La jeunesse francophone regroupe les jeunes selon les tranches d'âges propres aux différentes organisations de la jeunesse à l'intérieur des États membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Migration : La migration est le déplacement d'un individu ou d'un groupe d'individus d'un point géographique à un autre en traversant des frontières administratives ou entre États.

VIH (Virus d'Immunodéficience Humaine) : est un virus qui s'attaque au système immunitaire jusqu'à ce qu'il ne soit plus fonctionnel.

Sida (Syndrome d'immunodéficience acquise) : est l'état où le corps humain est vulnérable à des infections bénignes, dû à l'impuissance immunitaire.

3. DÉBAT

Ayant été débattu en commission par les Jeunes représentants du Parlement Francophones des jeunes, les constats suivants ont été énumérés :

Attendu que la jeunesse de plusieurs pays en voie de développement, vulnérable en prise à des problèmes tels que le faible taux d'alphabétisation, le manque de prise de conscience sociale face à la maladie, l'ignorance des moyens de contraception et l'immigration clandestine;

Attendu que les campagnes de sensibilisation actuellement en place n'ont pas la portée et l'efficacité qu'elles devraient avoir et qu'il est primordial que ce soit corrigé, c'est-à-dire de façon objective;

Attendu que les jeunes font preuve d'insouciance et n'ont pas l'habitude de faire des tests de dépistage;

Attendu que le sida est encore perçu comme une maladie honteuse par certains individus;

Attendu que la discrimination des séropositifs constitue un obstacle majeur dans la lutte contre le sida;

Attendu que dans certains pays, la participation de la société civile et des organisations dans les campagnes de sensibilisation n'est pas favorisée par le gouvernement;

Attendu que la population migrante est très à risque face à la contamination au virus et souvent soumise à des problèmes d'intégration aggravés par la stigmatisation liée à la maladie du sida;

Attendu que certains États membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ont un accès très difficile à l'information;

Attendu que l'insuffisance des projets de développement, l'inégale distribution des ressources et l'instabilité sociopolitique de certains États constituent les principales causes des migrations;

Attendu que dans la majorité des pays francophones en voie de développement, des populations émigrent à la recherche de meilleures conditions de vie pour échapper au chômage et au manque d'éducation;

Attendu qu'en temps de guerre, le viol des femmes et des filles est utilisé comme arme de guerre, favorisant la propagation du sida;

Attendu que le coût de traitement des malades est encore trop élevé, que les femmes et les enfants constituent les populations les plus touchées par le fléau et que certains comportements sociaux, sexuels et culturels contribuent au développement de l'épidémie.

4. RESOLUTIONS

La Commission de L'Education, de la Communication et des Affaires Culturelles du Parlement Francophone des jeunes recommande que :

- la promotion des droits de l'homme, particulièrement en ce qui a trait à l'égalité des sexes, soit assuré afin d'encourager l'éducation et les droits des femmes;

- l'éducation et l'amélioration du statut économique des filles et des femmes soit une priorité, afin d'accroître leur capacité à se protéger ;

- la fréquentation des jeunes à des institutions d'éducation jusqu'à un âge minimal de seize (16) ans soit obligatoire afin d'assurer une meilleur sensibilisation sur le VIH/Sida tout en incluant des cours de sexualité et d'instructions civiques dans le cursus scolaire;

- les comportements sociaux, sexuels et culturels qui contribuent au développement de l'épidémie doivent être dénoncés et combattus;

- des campagnes de sensibilisation cohérentes aux réalités de chaque ethnie présente dans tout pays francophone soient menées avec rigueur et que le personnel requis soit formé;

- la paix et la démocratie soient promues;

- la bonne gouvernance et la distribution équitable des ressources dans la société soient favorisées;

- les initiatives économiques permettant la création d'emplois soient encouragées;

- les systèmes d'émigration à l'intérieur de chaque État membre de l'OIF soient améliorés, afin d'éviter le transfert illégal d'individus entre les différentes zones administratives d'un même État ou entre les États;
- le développement de nouvelles technologies soit encouragé afin que l'information en ce qui a trait aux politiques de migration et de sexualité saine soit accessible à tous;

- les traitements antirétroviraux et les moyens de préventions deviennent gratuits pour les jeunes;
- l'accès aux soins médicaux pour les migrants et la favorisation de leur intégration soient assurés dans le pays d'accueil ;

- des efforts nécessaires doivent être fait pour éliminer les politiques empêchant l'accès aux soins médicaux pour les immigrants;

- des centres de traitement spécifiques aux personnes vivant avec le VIH/sida doivent être renforcés et/ou créés;

- des dépistages gratuits et anonymes dans des structures médicales ou institutions hospitalières soient proposés afin de limiter les réserves et craintes des migrants clandestins sur le statut sérologique;

- le soutien aux associations qui s'occupent des personnes vivant avec le VIH/sida soit assuré par des financements adéquats et un meilleur suivi de ces financements.

Telles sont, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, les conclusions auxquelles sont parvenus les membres de cette Commission. Elle vous demande de bien vouloir les entériner par l'adoption du présent rapport.

Président
Eric LEBLANC

Vice-Président
Arana Caryna BORGES BARROS

Rapporteur
Moufidah MOHAMED FAHAR EDDINE MOUTUI

REPUBLIQUE GABONAISE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

XXXIII[e] Session

PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

IV[e] Session

La commission de la coopération et du développement

DISCOURS INTRODUCTIF

La Commission de la Coopération et du Développement s'est réunie les mardi 3 et mercredi 4 juillet 2007 à Libreville, dans le cadre de la IVe session du Parlement Francophone des Jeunes.

Face aux nombreux flux migratoires (volontaires ou forcés – réfugiés, clandestins…). Quelles politiques migratoires pour l'avenir ? Le point de vue de la jeunesse francophone est le thème débattu par cette commission.

Le Bureau élu de cette commission était composé de :

Président : **Najoua KHAIRY (Maroc)**

Vice-président : **Christelle Hortense MPOUM (Cameroun)**

Rapporteur : **Romain BORDENAVE (France)**

La démarche que nous avons adoptée fut de définir en premier lieu les termes touchant aux problématiques des flux migratoires puis de dégager les causes et les conséquences de ces migrations.

Sur la base du constat établi en commission, nous apportons la présente contribution qui se décompose en deux parties : une déclaration de principes puis un plan d'action.

I. DECLARATION DE PRINCIPE

Considérant que les flux migratoires qui ont toujours existé sont une force pour les pays grâce à leur contribution à l'échange culturel, au dialogue et à la connaissance de l'autre, favorisant ainsi l'entente et la paix entre les peuples ;

Considérant que toute politique migratoire doit avoir pour but de satisfaire l'ensemble des trois axes que sont les droits des migrants, l'intérêt général des pays d'origine, et l'intérêt général des pays d'accueil ;

Manifestant son opposition forte à la fermeture des frontières, solution injuste et inhumaine lorsqu'elle est employée seule et de façon univoque en réponse aux flux migratoires ;

Considérant que les migrations à l'intérieur de l'espace francophone sont un des meilleurs atouts du développement de l'identité francophone ;

Considérant qu'il est nécessaire d'encourager les flux migratoires entre les pays en voie de développement dans le cadre francophone ;

Considérant que le co-développement est un moyen d'améliorer le niveau de vie des populations tout en assurant de meilleures perspectives d'avenir, réduisant ainsi les flux migratoires et plus particulièrement les flux migratoires clandestins ;

Convaincu qu'il est indispensable d'éradiquer les réseaux et les filières organisés de traite d'êtres humains en privilégiant le dialogue et la coopération entre pays d'origine, de transit et d'accueil ;

Convaincu qu'une politique migratoire entretenant la fuite des cerveaux est une politique qui nuit aux intérêts des pays d'origine, et à long terme des pays d'accueil car elle accentue les différences de développement ;

Considérant qu'il est essentiel de mettre en avant les effets bénéfiques des flux migratoires sur les économies des pays d'accueil car ils pallient certaines lacunes du marché du travail ;

Rappelant la déclaration de Bamako du 3 novembre 2000 qui prône la nécessité de « veiller au respect de la dignité des personnes immigrés et à l'application des dispositions pertinentes contenues dans les instruments internationaux les concernant » (art.4, al.25) ;

Réaffirmant sa disposition à apporter sa contribution à toutes les actions de suivi et de sensibilisation de cette présente déclaration.

Le Parlement francophone des jeunes adopte les présentes recommandations et demande à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à tous les gouvernements membres de l'OIF de :

II. PLAN D'ACTION

A. RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES MIGRANTS Y COMPRIS CLANDESTINS.

- Mettre sur pied des outils juridiques permettant aux migrants, clandestins compris, de faire respecter leurs droits notamment à travers la possibilité de porter plainte anonymement en assurant leur protection contre toutes pressions ultérieures.

- Adopter la *Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles* (entrée en vigueur en juin 2003).

- Mettre en place les moyens nécessaires au respect de cette convention (inspection des lieux de travail, sanction à l'encontre des fraudeurs, démantèlement des réseaux de traite humaine, lutte contre la discrimination, équité salariale).

- Assurer l'accès à l'éducation des enfants des immigrés clandestins.

- Sensibiliser les médias, développer l'éducation civique et le dialogue interculturel en vue d'améliorer l'intégration des migrants.

B. ASSURER LA GESTION DES REFUGIES ET DES DEPLACES.

- Renforcer le soutien au Haut Commissariat de Réfugiés de l'ONU notamment en assurant une plus grande sécurité dans les camps de réfugiés et un soutien aux pays francophones en voie de développement devant assumer une partie du fardeau financier que constitue cet accueil.

- Réaffirmer fermement, au sein des pays francophones, le droit d'asile tel que défini par la Convention de Genève (adoptée le 28 juillet 1951).

- Créer des protections alternatives pour les migrants ne rentrant pas dans les critères de la Convention de Genève mais fuyant les zones de conflit. Ces protections seraient réévaluées régulièrement en fonction de la stabilité de la région d'origine. Toutefois, au bout d'une certaine période, cette protection serait considérée comme définitive pour éviter le départ forcé de personnes ayant créées des attaches solides dans leur pays d'accueil.

- Œuvrer pour la mise en place rapide d'un statut de réfugié climatique qui permette l'accueil des victimes des catastrophes naturelles dues au changement climatique.

C. FAIRE DE LA MIGRATION UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT.

- Canaliser les transferts de fonds des migrants vers des projets locaux de développement dans leurs pays d'origine :

    - Soutenir l'organisation des migrants en réseaux et associations dans leurs pays d'accueil ;

    - Doubler chaque versement de migrants vers un projet de développement par une contribution des Etats sous forme matérielle, technique ou financière d'un même montant ;

    - Stimuler ce type de transferts, notamment en diminuant leur taxation.

- Reconnaître comme revenus réguliers les transferts reçus par les familles dans le pays d'origine afin qu'ils soient pris en compte par les banques lors de demandes de crédits ou de facilités bancaires.

- Favoriser l'implication des migrants dans la formation des populations de leur pays d'origine en mettant à profit leurs compétences et leurs connaissances du terrain.

- Lutter contre la corruption qui freine les efforts de co-développement et œuvrer pour une gestion efficace et pertinente des aides et investissements.

D. FAVORISER LA MOBILITE DES JEUNES FRANCOPHONES ET AMELIORER LES SYSTEMES EDUCATIFS.

- Favoriser la mobilité des jeunes francophones par des échanges destinés aux étudiants, stagiaires, jeunes professionnels et jeunes artistes :

    - Instaurer des partenariats institutionnels (universités et organismes) ;

    - Créer un visa « jeune francophone » disponible pour une période de 5 ans. Il pourra être attribué aux jeunes pour leur permettre de réaliser un projet précis dans un pays francophone (poursuite d'études, stage, projet professionnel ou culturel). Ces bénéficiaires s'engageront au retour dans leur pays à assurer un partage de leurs nouveaux acquis (Emploi pour une durée minimum, formations, expositions, actions d'intérêt général) ;

    - Mettre à la disposition des étudiants les moyens financiers nécessaires à une mobilité efficace ;

    - Lutter contre la discrimination dans l'attribution des bourses d'études et assurer une valeur des diplômes qui corresponde à l'excellence attendue par les étudiants ;

    - Assurer la visibilité des formations dans les pays en voie de développement afin de répondre à la demande croissante d'échange d'étudiants du Nord vers le Sud dans le but de respecter un certain équilibre entre les jeunes francophones en mobilité.

- Améliorer l'attractivité des systèmes éducatifs dans les pays en voie de développement, afin de maintenir les jeunes francophones dans leur pays :

    - Harmoniser les critères des diplômes et des compétences au sein de la francophonie ;

    - Renforcer les capacités des systèmes éducatifs par l'échange entre professeurs et une meilleure gestion des établissements scolaires ;

    - Développer les filières de doubles diplômes entre pays de la Francophonie qui assurent une valeur ajoutée précieuse tant pour les formations du Nord que pour les formations en voie de développement.

Telles sont, chers collègues, les conclusions auxquelles est parvenue notre commission et qu'elle vous demande de bien vouloir entériner par l'adoption du présent texte.

Président
Najoua KHAIRY

Vice-Président
Christelle Hortense MPOUM

Rapporteur
Romain BORDENAVE

REPUBLIQUE GABONAISE

XXXIII[e] Session

IV[e] Session

La commission politique

DISCOURS INTRODUCTIF

La IVe Session du Parlement Francophone des Jeunes s'est tenue à Libreville du 03 au 07 juillet 2007. A cette occasion la Commission politique dudit Parlement s'est réunie dans la salle de réunion (porte122) du Palais Omar Bongo Ondimba, siège du Sénat, en vue d'examiner le thème « Les Jeunes et la Prévention des Conflits ».

Le Bureau élu de cette Commission était composé de la manière suivante :

Président : **Xavier D'AUMALE (Monaco)**

Vice-Président : **ATTATI AFI (Togo)**

Rapporteur : **Catherine SAINT-ARNAUD (Québec)**

A l'issue des travaux de ladite Commission, les recommandations et résolutions ci-après ont été retenues :

Considérant que la persistance et la gravité des conflits minent le monde actuel ;

Constatant que le niveau d'armement actuel a atteint un degré préoccupant ;

Notant le sort tragique qui est réservé aux jeunes dans les conflits ;

Entendu que les conflits, qui peuvent être soit armés ou sociaux, résultent d'une opposition à l'intérieur ou entre Etats ;

Insistant sur le fait que la jeunesse est la première victime des affrontements intra étatiques et interétatiques ;

Reconnaissant qu'il est intolérable que les jeunes continuent d'être enrôlés, à leurs dépens et contre leur gré, dans les conflits armés et **qu'il est nécessaire de dénoncer et condamner** vivement la situation actuelle ;

Convaincu que la jeunesse est le fruit du présent et la source de l'avenir, elle doit toujours constituer le cœur des préoccupations lors des opérations menées pour éviter les conflits, afin de les circonscrire et consolider la paix ;

Constatant qu'aujourd'hui encore la voix de la jeunesse est étouffée et ne bénéficie pas d'opportunités suffisantes afin de s'exprimer et de participer à la prise de décisions ;

Rappelant que le but de chaque Etat est de préserver les générations futures ;

Notant qu'à la base des conflits se retrouvent toujours les mêmes fléaux et souhaitant les rappeler pour souligner l'urgente nécessité d'agir afin d'éviter qu'ils ne continuent d'alimenter les conflits ;

Reconnaissant que le chômage, le manque d'opportunité, l'instabilité économique et la mauvaise répartition des richesses sont autant de phénomènes contribuant au développement de la violence ;

Considérant que la mal gouvernance qui caractérise encore de nombreux Etats entraîne la non application des principes démocratiques parmi lesquels le muselage des forces de l'opposition, la corruption et la non alternance du pouvoir ;

Constatant que la perpétuation de lacunes dans l'éducation formelle et non formelle engendre l'intolérance, les préjugés, le manque de repères et la désillusion face à l'avenir ;

Relevant que les injustices sociales, aujourd'hui criantes, menacent le potentiel et la place des jeunes dans la société ;

Reconnaissant qu'il est nécessaire d'impliquer et d'intégrer les jeunes dans tous les processus engagés au nom de la paix et de la stabilité ;

Nous, Jeunes Parlementaires Francophones engageons les propositions suivantes relatives au rôle des jeunes et à la prévention des conflits :

Tirons une sonnette d'alarme envers nos gouvernants sur la situation actuelle ;

Demandons l'établissement d'un réseau international francophone de coopération et d'échanges interculturels entre les différents Etats au sein de la Francophonie, afin de promouvoir la solidarité et ce à travers :

- un réseau de jumelage national et international francophone entre différents établissements scolaires et ce dès le secondaire ;

- un système d'échanges scolaires au niveau national et international ;

- la continuation de rencontres réservées exclusivement aux jeunes et ce afin de favoriser les échanges entre les jeunes de différents pays de la Francophonie.

Souhaitons la mise en place d'une déclaration, la Déclaration des jeunes francophones sur la Responsabilité de protéger, dans lequel tous les jeunes francophones s'engagent à :

- dénoncer toute forme d'injustice ;

- s'unir afin de prévenir les conflits ;

- garantir l'action lors de la constatation d'éventuels conflits.

Cette Déclaration est approuvée et signée par tous les jeunes francophones participant à ce présent Parlement francophone des Jeunes et sera mise en circulation par la suite à l'intérieur des pays membres de la Francophonie.

Les gouvernants seront tenus d'écouter la voix de la Jeunesse francophone et de favoriser la promotion de cette déclaration tout en respectant les engagements qu'elle contient.

Souhaitons l'établissement d'une campagne de sensibilisation chez les jeunes afin de leur rappeler leur rôle capital lors de la prévention des conflits et ce à travers une campagne médiatisée à l'intérieur de chacun des pays membres de la Francophonie et également au niveau international.

Exigeons de nos gouvernements qu'ils prêchent par l'exemple en adoptant des comportements démocratiques et justes, car les saupoudrages répétitifs alimentent le manque de confiance dans les institutions politiques et leurs représentants.

Demandons la mise en place d'une base de données informatiques présentes au sein de chaque pays membre de la Francophonie, réservée exclusivement aux jeunes, leur permettant de s'exprimer sur la situation dans leur pays et d'échanger avec d'autres jeunes francophones et ce à travers l'établissement d'un site web contenant entre autre un forum de discussion, le tout dans l'objectif de stimuler la participation de la jeunesse tout en encourageant les échanges entre les cultures.

Rappelons que les travaux précédents conçus au cours des Parlements Francophones des Jeunes, soit la Charte francophone du jeune citoyen francophone du 21ème siècle ainsi que la création du poste de délégué politique n'ont pas encore été appliqués, **Urgeons** chacun des Etats membres à être signataires et à respecter les engagements qu'il contiennent.

Demandons la présence d'au moins un jeune délégué francophone impliqué à chaque palier de prise de décision que ce soit au niveau national et international, et un poste dédié à un représentant jeunesse au niveau de chaque ministère afin d'impliquer les jeunes francophones dans les processus politiques.

Exigeons que les jeunes francophones reçoivent une éducation de base et civique de qualité sans discrimination permettant aux jeunes de s'ouvrir sur le monde et en offrant différentes formes d'expression pour les jeunes, et ce à travers la mise en place de :

- différents programmes et activités scolaires dès le primaire afin de promouvoir la paix et le dialogue interculturel ;

- nombreuses activités pratiques permettant aux jeunes de prendre une part active dans les processus décisionnels ;

- Diverses activités extrascolaires afin de permettre aux jeunes de prendre conscience de leur environnement extérieur, parmi lesquelles des rencontres avec des vétérans de guerre.

Encourageons les gouvernements à travailler au démantèlement des réseaux de trafics d'armes.

Exigeons que soit condamnée et bannie toute forme d'impunité dont bénéficient encore certains dirigeants et encourageons les gouvernements francophones à se mobiliser et agir contre ces mêmes dirigeants.

Recommandons que les gouvernements appuient les différentes actions des ONG et *Associations* issues de la Société Civile oeuvrant pour la promotion de la paix dans lesquelles participent de nombreux jeunes.

Exigeons que soient encouragés les différents programmes de réinsertion sociale des différents jeunes victimes ou acteurs au cours des conflits.

Attendons avec impatience que les gouvernements mettent en pratique les présentes recommandations tout en respectant leurs engagements antérieurs.

Telles sont chers collègues parlementaires les conclusions auxquelles nous sommes parvenus et vous prions de bien vouloir entériner par l'adoption des présentes résolutions.

Président
Xavier D'AUMALE

Vice-Président
ATTATI AFI

Rapporteur
Catherine SAINT-ARNAUD

Annexe

Déclaration de Jeunes Francophonesμ
sur la Responsabilité de protéger

Considérant que la responsabilité de protéger est une mesure efficace du maintien de la paix ;

Considérant que la responsabilité de protéger n'est efficace que si elle est appliquée en tout temps, sans discrimination ;

Considérant que pour atteindre cet idéal une nouvelle mentalité doit germer dans l'esprit de la jeunesse de sorte à ce que le monde de demain soit autrement plus juste et pacifique ;

Les jeunes de la francophonie s'engagent à ne jamais rester passifs devant l'injustice. Ils s'investissent donc pleinement de la responsabilité de protéger à l'échelle locale dans leurs communautés, dans leurs écoles, dans leur entourage et se font ambassadeurs de ce principe.